

# ORGANISATION MONDIALE DU COMMERCE

G/AG/GEN/77  
WT/COMTD/68  
WT/COMTD/LDC/14  
11 novembre 2008

(08-5420)

---

Comité de l'agriculture  
Comité du commerce et du développement  
Sous-Comité des pays les moins avancés

Original: anglais

## RAPPORT DE LA CONFÉRENCE SUR LES RÈGLES DE L'OMC ET LA CRISE ALIMENTAIRE DANS LES PAYS LES MOINS AVANCÉS

Communication présentée par le Lesotho  
au nom du Groupe des PMA

La communication ci-après a été reçue de la délégation du Lesotho, qui l'a présentée au nom du Groupe des PMA.

---

### I. GÉNÉRALITÉS

1. Face à la crise alimentaire actuelle, les pays affectés prennent des mesures pour soulager les populations vulnérables qui souffrent. Dans ce contexte, des mesures sont prises aussi par les organisations compétentes et par les institutions financières internationales (IFI) aux niveaux bilatéral, régional et multilatéral.
2. Les PMA, qui sont les pays les plus touchés par la crise, s'efforcent de mettre en place des mécanismes, des cadres et des mesures pour faire face à cette situation et pour se protéger des difficultés sociopolitiques qu'elle engendre. Certains PMA ont déjà connu de violentes manifestations publiques qui ont souvent fait des victimes.
3. Dans ce contexte, le Groupe des PMA à l'OMC a organisé une "réunion de réflexion" sur la crise alimentaire à Genève, le 17 juillet 2008, en partenariat avec le Centre for Socio-Eco-Nomic Development (CSEND), organisme de recherche et de développement qui analyse les problèmes mondiaux, dans le cadre de son Programme sur les politiques et la gouvernance commerciales (TPGP) et du Diplomacy Dialogue (CSEND/TPGP, [www.csend.org](http://www.csend.org)).
4. L'objectif de cette réunion était de fournir à l'OMC, à la communauté du développement et aux parties prenantes concernées – fonctionnaires gouvernementaux, négociateurs, experts, universitaires et représentants du secteur privé – un cadre structuré pour réfléchir sur les mécanismes et solutions existants dans le cadre du système commercial multilatéral pour faire face à la crise alimentaire. On espérait que la réunion serait source d'idées et de renseignements utiles pour examiner les mesures qui pourraient être prises aux niveaux national et régional.

5. Les discussions ont eu lieu sur la base d'un document conceptuel intitulé "Les conséquences de l'évolution de la production alimentaire et des règles commerciales pour l'agriculture et la sécurité alimentaire pour tous", établi par le CSEND/TPGP.<sup>1</sup>

6. Les questions abordées étaient les suivantes:

- Les règles de l'OMC constituent-elles des obstacles? Ou constituent-elles la base de solutions à la crise alimentaire?
- Quelles mesures les PMA prennent-ils pour faire face à la crise alimentaire?
- Que pouvons-nous attendre d'un système de surveillance basé sur la technologie?
- Quelles sont les solutions non commerciales?
- Quelles mesures particulières doivent être prises aux niveaux national, régional, bilatéral et multilatéral?

7. La conférence a eu lieu dans des locaux généreusement mis à disposition par le Centre de politique de sécurité de Genève (GCSP), et S.E. M. l'Ambassadeur Fred Tanner, Directeur du GCSP, a prononcé le discours de bienvenue devant les délégués et présenté son organisation au public. Il a indiqué que le GCSP s'intéressait vivement au problème de la crise alimentaire car il avait de nombreux liens systémiques avec les questions relatives à la sécurité, à la paix et aux droits de l'homme qui sont au centre du mandat et des travaux du GCSP.

8. Dans son discours liminaire, M. Raymond Saner, Directeur du CSEND et de Diplomacy Dialogue, a parlé des principaux éléments à l'origine de la crise alimentaire. Il a exposé les questions fondamentales devant être examinées dans le cadre d'un dialogue constructif. La réunion était organisée à point nommé, au moment où l'OMC accueillait, à compter du 21 juillet 2008, une miniréunion ministérielle destinée à stimuler le débat sur le *Programme de Doha pour le développement* (PDD) en vue de parvenir à une conclusion positive. Faisant observer que "le train n'était pas encore parti", M. Saner a recommandé aux PMA de saisir cette occasion pour élaborer des propositions pertinentes qui seraient soumises au Président des négociations sur l'agriculture.

9. La conférence était présidée par S.E. M. l'Ambassadeur Mothae A. Maruping, Représentant permanent du Lesotho auprès de l'Office des Nations Unies/de l'OMC et Coordonnateur du Groupe des PMA à l'OMC. Il a souligné les éléments en rapport avec la crise alimentaire, en particulier:

- les tensions sociales importantes et les troubles dus à la crise alimentaire;
- la croissance démographique qui accroît la demande de produits alimentaires;
- le gaspillage des produits alimentaires dans les pays développés, qui donnait à penser que les produits alimentaires disponibles n'étaient pas utilisés de façon optimale;
- les mauvaises conditions de stockage et l'inefficacité des systèmes de distribution;

---

<sup>1</sup> "Les conséquences de l'évolution de la production alimentaire et des règles commerciales pour l'agriculture et la sécurité alimentaire pour tous", CSEND/TPGP. Pour les autres présentations PowerPoint et pour les documents présentés au cours de la conférence, voir <http://www.csend.org/Announcements.aspx?id=40>.

- la spéculation sur les marchés de produits de base qui fait augmenter les prix des denrées alimentaires;
- les problèmes liés au changement climatique;
- la plupart des agriculteurs sont encore tributaires de l'agriculture pluviale, qui souligne l'importance du changement climatique;
- la critique de la libéralisation des politiques et des programmes d'ajustement structurel qui n'avaient pas stimulé la croissance et qui limitaient l'éventail des mesures que les pays pouvaient prendre pour faire face à la crise alimentaire;
- la fourniture d'une aide alimentaire est souhaitable mais, dans le même temps, il faut trouver des solutions à moyen et long termes;
- que pourrait proposer l'OMC?
- les subventions accordées par les pays développés sont préjudiciables aux PMA;
- les contraintes sur le plan de l'offre doivent être supprimées;
- il faut ouvrir les marchés aux pays les moins avancés et aux pays en développement pour les inciter à produire davantage.

10. La conférence comportait deux séances:

- **Séance 1 – *Analyse de la crise alimentaire dans les PMA: facteurs et tendances.*** Cette séance, présidée par S.E. M. l'Ambassadeur Bhattacharya, Représentant permanent du Bangladesh auprès de l'OMC, comprenait trois exposés sur les questions suivantes:
  - *Sécurité alimentaire: les règles commerciales constituent-elles un problème ou un moyen d'aller de l'avant?* Cette question a été présentée par M. Christian Haerberli, Consultant principal au Swiss National Centre of Competence in Research (NCCR) et professeur au World Trade Institute (WTI);
  - *La crise alimentaire vue du point de vue des PMA*, question présentée par M. Jean-Claude Pierre, Ministre conseiller et Chargé d'affaires à la Mission permanente d'Haïti auprès de l'Office des Nations Unies/de l'OMC;
  - *Sécurité alimentaire et alerte rapide: scénario envisagé sous l'angle d'un système de surveillance basé sur la technologie*, question présentée par M. Claude Heimo, Directeur général, Environment-Ecology-Forestry of Switzerland.
- **Séance 2 – *La sécurité alimentaire: scénarios pour l'avenir.*** Cette séance était présidée par S.E. M. l'Ambassadeur Arsene Balihuta, Représentant permanent de l'Ouganda auprès de l'OMC, et par S.E. M. l'Ambassadeur Fisseha Yimer (Éthiopie). Les exposés ont porté sur les questions suivantes:

- *Le libre-échange permettra-t-il de résoudre la crise alimentaire? Scénarios envisagés sous l'angle des accords commerciaux internationaux*, question présentée par Mme Carine Smaller, Trade Information Project, Institute for Agriculture and Trade Policy (IATP), Genève;
- *Comment les règles de l'OMC peuvent-elles contribuer à la sécurité alimentaire? Scénarios envisagés du point de vue des PMA*, question présentée par M. Mbaye Ndiaye, Premier conseiller, Mission permanente du Sénégal auprès de l'Office des Nations Unies/de l'OMC;
- *Vers une nouvelle stratégie de développement*, question présentée par S.E. M. l'Ambassadeur Jean Feyder, Représentant permanent du Luxembourg auprès de l'OMC;
- *Comment les règles de l'OMC peuvent-elles contribuer à la sécurité alimentaire? Scénarios envisagés du point de vue du secteur agricole*, question présentée par M. Peter Ralf, CNUCED.

11. Ont participé à la réunion:

- des ambassadeurs et représentants des PMA et d'autres pays Membres de l'OMC en poste à Genève;
- des délégués des missions à Genève;
- des représentants de plusieurs organisations internationales;
- des représentants d'organisations non gouvernementales (ONG);
- un représentant des milieux universitaires;
- des membres du personnel du CSEND, de Diplomacy Dialogue et du TPGP.

12. Mme Lichia Yiu, Présidente du CSEND, et M. Eloi Laourou, Deuxième conseiller, Mission permanente du Bénin auprès de l'Office des Nations Unies/de l'OMC, ont été les coordonnateurs de la conférence. Trois rapporteurs ont été chargés de présenter des résumés thématiques des exposés, qui ont servi de base aux recommandations formulées à la clôture de la conférence.

- Rapporteur de la séance 1: Mme Peggy Mlewa, Premier Secrétaire, Mission permanente de la Zambie auprès de l'Office des Nations Unies/de l'OMC, Point de coordination par intérim du Groupe des PMA pour les négociations sur l'agriculture à l'OMC;
- Rapporteur de la séance 2: M. Eloi Laourou, Deuxième conseiller, Mission permanente du Bénin auprès de l'Office des Nations Unies/de l'OMC, coordonnateur de la conférence;
- Rapporteur général: M. Falou Samb, Analyste des politiques commerciales et coordonnateur régional pour l'Afrique, TPGP, CSEND, Genève.

## II. LES RÈGLES DE L'OMC CONSTITUENT-ELLES DES OBSTACLES OU CONSTITUENT-ELLES LA BASE DE SOLUTIONS À LA CRISE ALIMENTAIRE?

13. Les délégués à la conférence ont discuté longuement de la question de savoir si les règles commerciales et, en particulier, les Accords et les dispositions de l'OMC constituaient une bonne base pour résoudre la crise alimentaire. À cet égard, des vues divergentes ont été exprimées sur le rôle que pourrait jouer l'OMC pour aider les PMA. Les exposés ont analysé divers facteurs liés à la crise alimentaire. Certains ont notamment montré que la libéralisation plus poussée du commerce des produits agricoles pouvait aggraver la crise, principalement en raison des profondes distorsions des échanges causées par les subventions à l'agriculture des pays développés.

14. Les dispositions de l'OMC qui ont un rapport avec la question de la crise alimentaire ont été identifiées comme étant les suivantes: les tarifs, notamment leur progressivité; les sauvegardes; les trois piliers de l'Accord sur l'agriculture et des négociations (soutien interne, accès aux marchés et concurrence à l'exportation); les restrictions à l'exportation au titre de l'article XI:2 du GATT et les produits spéciaux.

15. Plusieurs exposés ont montré que le projet de texte actuel sur l'agriculture établi dans le cadre des négociations du Cycle du développement de Doha accordait peu d'attention, voire aucune, au problème de la crise alimentaire. Plusieurs exposés ont en fait souligné que les flexibilités dont disposaient actuellement les dirigeants pour faire face à la crise alimentaire étaient restreintes dans ce projet de texte. Il fallait prendre des mesures, dans le cadre des négociations au titre du PDD, pour renforcer encore la capacité des PMA de contrôler les importations, en particulier les importations subventionnées.

16. Certains délégués ont fait observer que la spéculation financière était une importante source de distorsion. Il ressortait d'études réalisées par la FAO et la CNUCED qu'elle contribuait grandement à la volatilité des prix des produits alimentaires, qui avaient considérablement augmenté depuis 2000.

17. Le PDD devait prévoir une certaine flexibilité pour les tarifs agricoles dans l'optique de la sécurité alimentaire et devait permettre aux PMA de mettre en place des mécanismes appropriés pour assurer la sécurité alimentaire, mais pas en adoptant une solution unique pour tous.

18. Dans ce contexte, des participants ont fait valoir que les règles de l'OMC apportaient des solutions à la crise alimentaire mais elles constituaient aussi des obstacles. Elles font partie de la solution mais elles ne peuvent pas aider à résoudre la crise en l'absence de cohérence avec les diverses mesures prises à différents niveaux. Les éléments d'une approche globale de la crise alimentaire pourraient être les suivants:

- Les PMA devraient réorienter leurs politiques macro-économiques de manière à soutenir des mesures plus vigoureuses en faveur de l'agriculture. Le cas échéant, ces approches devraient viser à assurer l'autosuffisance alimentaire. Cela contraste avec les prescriptions suivies dans le cadre des programmes d'ajustement structurel (PAS) qui ont entraîné une forte diminution de la production agricole dans un certain nombre de PMA, en raison d'importantes réductions des subventions et des tarifs agricoles, conjuguées à des importations de produits alimentaires fortement subventionnées.
  - Il faut examiner attentivement, dans les négociations au titre du PDD, les effets négatifs des subventions accordées par les pays développés sur la

production alimentaire dans les pays en développement. Il existe une étroite corrélation entre les niveaux de subventionnement des produits agricoles dans les pays développés, la volatilité des prix de ces produits et la capacité des pays en développement de se doter de capacités de production durables.

- Les marchés des pays développés devraient être ouverts aux exportations de produits alimentaires des PMA et des pays en développement pour soutenir le développement de leurs capacités agricoles.
  - La Décision sur les pays en développement importateurs nets de produits alimentaires (PDINPA) doit être renforcée de façon qu'elle permette de traiter le cas des PMA durement touchés par la crise alimentaire. Au besoin, les négociations du Cycle de Doha devraient déboucher sur un instrument distinct – et efficace. Deux tiers des pays en développement sont importateurs nets de produits alimentaires et, sur les 49 PDINPA, 40 sont des PMA. À cet égard, des systèmes de compensation devraient être mis en place pour les PDINPA et, en particulier, pour les PMA.
  - Il faut accroître la cohérence des mesures prises actuellement à tous les niveaux pour faire face à la crise alimentaire. Il faut renforcer les mécanismes existants ou en créer de nouveaux pour favoriser la cohérence.
  - Les PMA devraient bénéficier d'une dérogation à toutes les restrictions à l'exportation applicables aux produits alimentaires et/ou d'une exemption de ces restrictions. Cela leur permettrait de nourrir leur population à court et moyen termes, en particulier la population la plus vulnérable.
  - Tous les programmes actuels d'aide alimentaire et de renforcement des capacités doivent être structurés de manière à permettre aux PMA de faire face dans l'immédiat à la crise alimentaire *et* de développer à moyen et long termes des capacités agricoles durables. Des initiatives telles que l'"*Aide pour le commerce*" et le "*Cadre intégré renforcé*" sont les premières cibles de cette réorientation des ressources destinées aux PMA.

### **III. QUELLES MESURES LES PMA PRENNENT-ILS POUR FAIRE FACE A LA CRISE ALIMENTAIRE?**

19. Le représentant d'Haïti a décrit en termes forts la situation de son pays, l'ampleur de la crise et les mesures prises jusqu'ici avec l'aide de la communauté internationale. Il a abordé les points suivants:

- la fin de l'autosuffisance alimentaire dans les années 80, suite à la mise en œuvre du Programme d'ajustement structurel, a rendu Haïti tributaire des importations de produits alimentaires;
- l'identification des groupes de population vulnérables qui sont les plus touchés;
- l'élaboration de systèmes d'assurance, de gestion des risques et de crédit pour aider les petits agriculteurs locaux à faire face aux pénuries dues à la crise alimentaire;

- l'adoption de mesures d'urgence pour aider dans l'immédiat les populations les plus vulnérables;
- la mise en place de systèmes d'alerte rapide en matière de sécurité alimentaire;
- l'adoption de mesures de stabilisation et de soutien des prix en faveur des populations les plus touchées.

#### **IV. QUE POUVONS-NOUS ATTENDRE D'UN SYSTEME DE SURVEILLANCE BASE SUR LA TECHNOLOGIE?**

20. La technologie peut permettre d'alerter le public du risque de pénurie de produits alimentaires. Un certain nombre de pays disposaient, avant la crise, de systèmes qui avaient permis de faire de telles prévisions. Toutefois, ces alertes n'ont pas suscité de réaction appropriée de la part des politiciens, malgré l'appréciation claire des événements à venir faite par les spécialistes. Les efforts sont poursuivis pour améliorer le "*système d'alerte rapide concernant la sécurité alimentaire et les risques de famine*" afin d'accroître sa fiabilité. Un processus d'alerte rapide devrait fournir des renseignements aux pays de façon qu'ils puissent prendre des mesures pour prévenir ou réduire le risque d'une famine.

- Collecte de données pour surveiller l'accès de la population aux produits alimentaires de façon à pouvoir signaler les difficultés d'approvisionnement.
- L'application du système devrait comporter trois actions importantes pour une alerte rapide: la prévision et la prédiction, l'alerte et la réaction.
- Les systèmes d'alerte devraient fournir des renseignements sur les effets possibles sur la population et l'infrastructure.
- La surveillance par satellite des changements environnementaux n'a pas encore été utilisée de manière efficace pour évaluer les indicateurs de sécurité alimentaire.
- Utilisation de systèmes d'information multicapteurs, multicompetences et multitemporels pour fournir des renseignements aux niveaux continental, régional, national, puis local afin d'évaluer les risques d'inondation et de sécheresse, la nébulosité, etc.

#### **V. QUELLES SONT LES SOLUTIONS NON COMMERCIALES ET LES MESURES SPECIFIQUES A PRENDRE AUX NIVEAUX NATIONAL, REGIONAL, BILATERAL ET MULTILATERAL?**

21. Le commerce est une partie de la solution mais ce n'en est pas nécessairement une partie importante. Les stratégies nationales de développement sont le facteur le plus important pour trouver des solutions à la crise alimentaire. À cet égard, les PMA devraient redonner à l'agriculture une place essentielle dans leurs cadres de développement. Leur réussite dépend de la suppression des contraintes sur le plan de l'offre. Les PMA doivent pouvoir utiliser les dépenses publiques pour aider leurs agriculteurs à accroître la production compte tenu des fluctuations des prix agricoles internationaux. L'aide alimentaire est souhaitable mais elle devrait être fournie d'une manière qui favorise le développement des capacités agricoles à long terme au lieu de le compromettre. À cet égard, l'aide alimentaire doit être accompagnée de mesures visant à soutenir le développement des capacités agricoles, en particulier lorsque la production agricole peut être concurrentielle.

22. Huit cent cinquante millions de personnes dans le monde souffrent de la malnutrition et de la faim. La crise alimentaire a augmenté leur nombre de 100 millions. Comment ce chiffre va-t-il évoluer? Les Objectifs du Millénaire pour le développement (OMD) fixés par l'ONU comprennent des objectifs ambitieux pour réduire la pauvreté d'ici à 2015. Comment la crise alimentaire affectera-t-elle les conditions de leur réalisation?

23. Il ne faut pas oublier que, même lorsque la production alimentaire est suffisante, l'infrastructure disponible pour acheminer les produits peut constituer un obstacle important à la réduction de la malnutrition. Dans ce contexte, les améliorations de la facilitation des échanges envisagées dans le PDD pourraient être particulièrement importantes pour les PMA.

24. Les participants à la conférence ont examiné les questions suivantes:

- le rapport entre l'approvisionnement alimentaire et le fait que les biocarburants réduisent les disponibilités alimentaires;
- l'utilisation des mécanismes actuels de financement et de compensation des IFI, en particulier de la facilité du FMI;
- l'importance de politiques agricoles communes à mettre en œuvre au niveau régional;
- l'importance de règles de concurrence saines, car les données montrent que la commercialisation de la plupart des denrées alimentaires est aux mains de quelques multinationales. Cinq grandes entreprises agro-industrielles contrôlent environ 80 pour cent du commerce des produits agricoles;
- les nouveaux efforts en matière de cohérence doivent s'intéresser d'une façon ou d'une autre aux diverses organisations internationales dont les mandats dans le domaine de l'agriculture se chevauchent, notamment la FAO, le FIDA, le PAM et la CNUCED. On comprend la difficulté d'assurer la cohérence lorsque l'on considère qu'il faut organiser tous ces mandats dans le cadre d'une politique agricole commune;
- il faudrait veiller à mettre fin à la fragmentation et à promouvoir une coopération équilibrée;
- la pratique de certains pays développés qui utilisent les parts des stocks régulateurs de produits alimentaires allouées aux organisations simplement comme une source de financement (en vendant les stocks sur le marché libre) montre le degré de dysfonctionnement des régimes de subventions agricoles dans les pays développés;
- le renforcement des capacités et la fourniture d'une assistance technique aux PMA dans le secteur agricole pour accroître la productivité, les activités de recherche et de développement, le subventionnement des intrants afin d'augmenter la production, etc.

## **VI. CLÔTURE DE LA CONFÉRENCE ET RECOMMANDATIONS CONCERNANT LES MESURES À PRENDRE**

25. Les délégués participant à la conférence ont souligné qu'il importait d'adopter une approche globale et de concilier les considérations commerciales et non commerciales dans l'application de mesures pour faire face à la crise alimentaire. Pour s'attaquer à tous les problèmes évoqués au cours des discussions, il faudrait renforcer la coopération à tous les niveaux entre les autorités nationales et

les organisations internationales/régionales compétentes qui s'occupent des questions relatives à l'alimentation, au commerce et au développement industriel. L'atelier a recommandé de poursuivre les travaux dans ce domaine et d'accorder à cet aspect l'importance qu'il mérite.

26. Le **tableau** ci-après présente un résumé des recommandations concernant les solutions aux problèmes commerciaux et non commerciaux, ainsi que la répartition des tâches entre les différentes parties prenantes.

<b>Recommandations</b>	
<i>Solutions commerciales</i>	
<b>Niveau national</b> <b>Niveau régional</b> <b>Niveaux international/multilatéral</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Octroi aux PMA d'une dérogation/exemption concernant les restrictions et prohibitions à l'exportation de produits alimentaires</li> <li>• Rendre plus opérationnelle la Décision sur les PDINPA dans le cadre de l'OMC et</li> <li>• La transformer en une <i>Décision sur les PMA frappés par la crise alimentaire</i> (PMAFCA)</li> <li>• Repenser et renégocier le traitement préférentiel accordé aux PMA à l'OMC concernant l'agriculture</li> <li>• Repenser les possibilités pour les PMA de revoir les taux consolidés dans le secteur agricole</li> </ul>
<b>Niveau national</b> <b>Niveau régional</b> <b>Niveaux international/multilatéral</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Mécanismes de surveillance</li> <li>• Évaluer la mise en œuvre et les avantages de régimes d'exportation en franchise de droits</li> <li>• Insérer dans le CIR et dans le programme "Aide pour le commerce" des dispositions concernant l'agriculture durable et l'octroi de ressources prévisibles pour accroître la production alimentaire, notamment par des allocations de crédits pour les urgences alimentaires</li> </ul>
<b>Niveau national</b> <b>Niveau régional</b> <b>Niveaux international/multilatéral</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Identifier les dispositions prévoyant des flexibilités pour les cultures génétiquement modifiées</li> <li>• Repenser les solutions néolibérales pour le secteur agricole dans les PMA</li> <li>• Réévaluer les conditionnalités du FMI liées au commerce</li> <li>• Rechercher, dans le cadre des négociations sur l'agriculture au titre du PDD, des solutions à la crise alimentaire en relation avec les trois piliers de l'Accord sur l'agriculture</li> </ul>
<i>Solutions non commerciales</i>	
<b>Niveau national</b> <b>Niveau régional</b>	<b>Niveaux international/multilatéral</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Systèmes d'assurance pour les producteurs</li> <li>• Stocks régulateurs de produits alimentaires, en particulier pour les segments vulnérables de la population</li> <li>• Capacités de production (qualité, quantités, équipements, installations de stockage, au niveau local)</li> <li>• Stratégie de la chaîne de valeur et d'approvisionnement (transformation des produits alimentaires locaux)</li> <li>• Monétisation de l'aide alimentaire</li> <li>• Élaboration de projets ciblés concernant l'aide alimentaire à financer</li> <li>• Mesures visant à inciter les agriculteurs des PMA à produire des denrées alimentaires de base</li> <li>• Réformes agraires et droits des agriculteurs</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Accroître l'assistance technique pour faire face à la crise alimentaire et augmenter la production alimentaire dans les PMA</li> <li>• Évaluer la possibilité de mettre en place une "politique agricole commune" (PAC)</li> <li>• Soutenir les initiatives actuelles visant à la mise en place d'une "politique agricole commune" (PAC) et accroître ce soutien</li> <li>• Évaluer l'impact des politiques agricoles des pays de l'OCDE sur les PMA</li> </ul>
<b>Niveaux international/multilatéral</b>	<b>Niveaux international/multilatéral</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Évaluation de la possibilité de mettre en place des programmes d'assurance-récolte pour les producteurs en cas de catastrophes de grande ampleur</li> <li>• Autres mécanismes pour la crise énergétique</li> <li>• Échange de l'aide alimentaire non urgente contre un renforcement des capacités (transport, stockage, engrais)</li> <li>• Fourniture d'une assistance technique pour la mise en place de stocks régulateurs de produits alimentaires par l'intermédiaire des organisations internationales et régionales compétentes (FAO, PAM, FIDA)</li> <li>• Dispositions en vue du financement des projets ciblés concernant l'aide alimentaire</li> <li>• Exécution des engagements effectivement pris lors du Sommet de la FAO et du G-8</li> <li>• Mécanisme de surveillance</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Accroître l'assistance technique pour faire face à la crise alimentaire et augmenter la production alimentaire dans les PMA</li> <li>• Évaluer la possibilité de mettre en place une "politique agricole commune" (PAC) au sein des groupements économiques régionaux</li> <li>• Soutenir les initiatives actuelles visant à la mise en place d'une "politique agricole commune" (PAC) et accroître ce soutien</li> <li>• Évaluer l'incidence des politiques agricoles des pays de l'OCDE sur les PMA</li> </ul>

<b>Niveaux international/multilatéral</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Inviter les institutions financières internationales (IFI) à prendre une initiative en faveur des PMA qui sont des PPTE pour les aider à faire face aux difficultés financières, en particulier en matière de balance des paiements</li><li>• Rendre opérationnelle la Décision sur la cohérence entre l'OMC et les IFI</li><li>• Activités de recherche et de développement concernant les tendances structurelles de la crise alimentaire, les solutions provisoires aux trois niveaux (national, régional et international) et les questions commerciales et non commerciales</li></ul>	
---	--	--

27. À la clôture de la conférence, S.E. M. l'Ambassadeur Maruping (Lesotho) a recommandé que les négociations en cours au titre du PDD tiennent compte des discussions et des recommandations de cette réunion. Les conclusions seraient présentées à l'ensemble des Membres de l'OMC et on s'efforcerait d'en tirer des propositions concrètes qui seraient examinées ultérieurement. Les questions plus générales concernant les implications des tendances dans l'application des règles par les pays face à la crise alimentaire devraient être soumises aux autorités compétentes pour la poursuite de la mise en œuvre au niveau mondial.

---